



**FPE - CIGA**  
Fédération Patronale  
et Économique

**VCX**

**PIERRE MONNARD**

CINÉASTE FRIBOURGEOIS

FPE-CIGA  
éditions

FPE-CIGA

Fédération Patronale  
et Économique

AU SERVICE  
DE L'ÉCONOMIE  
RÉGIONALE

in f

fpe-ciga.ch

© Stemutz.com

N°76  
NOVEMBRE 2025

# INTERFACE

Journal de la Fédération Patronale et Économique

## CHIFFRE-CLÉ

# 5'179

*Il s'agit du nombre de gigawattheures d'énergie économisés par plus de 4'700 entreprises avec l'appui de l'Agence de l'Énergie pour l'Économie (AEnEC) en 2024. Ces économies réalisées correspondent environ à la consommation annuelle d'énergie de près de 677'000 habitants du pays. Vous souhaitez vous aussi améliorer en continu la performance énergétique de votre entreprise, réduire vos émissions de CO<sub>2</sub> et optimiser la gestion de vos ressources ?*

*Contactez l'AEnEC pour découvrir leurs solutions sur mesure.*

## EDITO

### Deux initiatives qui menacent nos entreprises

Le 30 novembre prochain, le peuple sera appelé à se prononcer sur deux initiatives nuisibles pour nos entreprises et portant atteinte à notre système économique libéral. Sous des apparences séduisantes, ces textes comportent des risques majeurs pour l'emploi, la compétitivité et la prospérité de notre pays.

Commençons par l'initiative fribourgeoise qui souhaite introduire un salaire minimum établi à 23 francs de l'heure. Cette intervention de l'État remet en cause le partenariat social qui fait la force de notre modèle suisse. Les conventions collectives de travail permettent aujourd'hui aux partenaires sociaux – syndicats et patronats – de négocier ensemble bien plus que la rémunération et de tenir compte des spécificités des domaines d'activités.

En outre, alourdir le coût du travail reviendrait à mettre en danger certaines entreprises dont les marges sont déjà extrêmement limitées. D'autant plus que ce salaire serait indexé chaque année à la hausse, sans possibilité de réajustement en cas d'inflation négative. Avec à la clé, une augmentation constante et imposée du salaire minimum. Enfin, les jeunes et étudiants en quête d'un emploi pour financer leurs études ou d'une première expérience seraient les premiers exclus du marché du travail, faute de rentabilité pour l'employeur.

Quant à l'initiative pour l'avenir – qui prévoit de financer la politique climatique au moyen d'un nouvel impôt de 50 % sur les successions et donations supérieures à 50 millions de francs – elle s'avère tout aussi préoccupante. Ce projet mettrait en péril la transmission des entreprises familiales, souvent constituées d'actifs immobilisés dans des bâtiments, des machines ou du stock. Les héritiers devraient vendre une partie, voire la totalité de l'entreprise, pour acquitter cette taxe. À cela s'ajoute le risque bien réel de voir de grands contribuables quitter la Suisse, provoquant une chute des recettes fiscales que la classe moyenne finirait, tôt ou tard, par devoir supporter.

Derrière ces deux initiatives se profile une même logique : un affaiblissement du modèle libéral qui a fait le succès de notre pays. Le 30 novembre, disons non à ces initiatives qui menacent notre économie.

Nadine Gobet  
Directrice de la FPE-CIGA

## L'INTERVIEW

**ROMAIN CASTELLA**  
DIRECTEUR DU  
COMPTOIR GRUÉRIEN 2026



**Dans une année, du 22 octobre au 1er novembre 2026, aura lieu l'incontournable rendez-vous économique de toute une région, le Comptoir gruérien. Pour découvrir quelques nouveautés de cette édition placée sous le thème «une région en mouvement» et comprendre ce qui fait la force de cet événement, nous avons rencontré son directeur, Romain Castella.**

### Romain Castella, à une année du prochain Comptoir gruérien, qu'est-ce qui occupe le comité à l'heure actuelle ?

Nous sommes entrés dans une phase opérationnelle. La recherche de sponsoring est presque terminée et nous travaillons actuellement sur plusieurs aspects, notamment la conception du plan de communication ainsi que la mise en place de la billetterie. La période d'inscriptions bat également son plein. Celles-ci sont ouvertes jusqu'à la fin de l'année. Nous sommes déjà très satisfaits des premières inscriptions qui promettent une grande diversité pour les visiteurs.

### Quels défis rencontrez-vous en tant que directeur ?

Le plus grand défi est d'arriver à imaginer un Comptoir qui respecte son ADN tout en étant innovant pour intéresser un public aussi large que possible. Apporter une touche personnelle tout en conservant ce qui plaît. De plus, en période d'instabilité économique, il faut rester confiant à chaque instant et garder à l'esprit que la dynamique est favorable pour faire de cette édition une belle réussite. Le sentiment à un an du Comptoir est d'ailleurs très positif.

### Pouvez-vous nous annoncer quelques nouveautés de l'édition 2026 ?

Sans dévoiler l'ensemble du programme, je peux déjà vous dire que l'entrée sera gratuite pour les moins de 16 ans. En visant également un public jeune, nous souhaitons notamment attirer les CO puisque le Comptoir aura lieu pour la première fois hors des vacances scolaires. Il faut donc redoubler d'efforts pour créer un programme économique mais également adapté aux élèves. Les entreprises exposantes pourront ainsi non seulement présenter leurs produits et services, mais également leurs métiers. Autre nouveauté, pour permettre aux visiteurs qui le souhaitent de prendre leur repas de midi au Comptoir, des billets à tarif réduit seront disponibles en semaine pour toute entrée avant 12h00. Enfin, la halle d'entrée est totalement revue et offrira un magnifique spectacle.

### A l'heure où la digitalisation bouleverse les relations commerciales, que gagne une entreprise à être présente au Comptoir gruérien ?

Le Comptoir reste une plateforme unique pour le contact humain et pour faire découvrir de nouveaux produits et services. C'est une occasion rare d'établir des contacts avec des clients potentiels, de tester de nouveaux concepts, de créer de nouveaux partenariats et de renforcer sa présence locale. Même à une époque dominée par le digital, la présence physique reste un levier puissant. Certaines entreprises mettent un budget marketing conséquent dans leur présence au Comptoir. Cela prouve que l'impact reste très fort.

### En Suisse, certaines foires et comptoirs ont vu leur popularité diminuer, voire ont disparu. Qu'est-ce qui fait la différence du Comptoir gruérien dont la popularité reste intacte année après année ?

Le Comptoir gruérien a une solide histoire depuis 1987. En restant fidèle à son origine, dont la vocation est d'être la vitrine de l'économie du sud fribourgeois, nous avons des bases très fortes. Nous avons également su rester proches des attentes du public et des exposants. Être un comité bénévole est aussi une force. Nous devons prêter attention, bien sûr, à avoir un équilibre budgétaire mais avons cette liberté de faire des choix sans avoir comme seul but de faire du bénéfice. Et pour accompagner et soutenir le comité dans l'organisation, nous avons la chance de pouvoir compter sur la Fédération Patronale et Économique et sa structure professionnelle. C'est, selon moi, la clé pour trouver des personnes prêtes à s'engager bénévolement pour un événement d'une telle ampleur.

### Vous avez créé «Les Piliers du Comptoir gruérien» dans un esprit de soutien au Comptoir. De quoi s'agit-il concrètement ?

Nous souhaitons réunir une centaine de personnalités et entreprises régionales désireuses de soutenir de manière simple et efficace l'organisation du Comptoir. Le but étant de permettre au comité d'investir dans des animations ou attractions spéciales, qui ne pourraient avoir lieu sans ces donateurs. Un événement de réseautage avec quelques informations en primeur sur le prochain Comptoir gruérien sera organisé début 2026 pour les adhérents.



Devenez un  
Pilier du Comptoir gruérien

## RUBRIQUE JURIDIQUE



### SA ET SÀRL, GARE AUX COTISATIONS SOCIALES IMPAYÉES !

En Suisse, on entend souvent que la responsabilité des associés est "limitée au capital social". Pourtant, en cas de négligence dans la gestion, les administrateurs ou gérants peuvent être tenus personnellement responsables.

Aussi, en cas d'insolvabilité de l'entreprise, une caisse de compensation, par exemple, peut réclamer les cotisations impayées, intérêts et frais auprès des administrateurs.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les créances de droit public à l'encontre de personnes inscrites au Registre du Commerce seront recouvrées par voie de faillite et non plus par voie de saisie. Les créances de droit public constituent notamment les impôts, la TVA, les assurances sociales obligatoires ou encore les amendes et contraventions. Par conséquent, les entreprises deviennent plus exposées au risque de faillite, et la responsabilité personnelle des administrateurs pourrait ainsi être engagée plus souvent.

**Vous souhaitez en savoir davantage sur les cas pour lesquels les administrateurs ou gérants peuvent être tenus personnellement responsables ?**

Retrouvez l'article complet de notre juriste Nadège Morandi



La FPE-CIGA se tient à disposition à tout moment pour vous informer de vos droits et de vos obligations ainsi que pour vous conseiller sur les questions relatives aux assurances sociales et au droit du travail.

## RETOUR EN IMAGES



## VOTATION CANTONALE DU 30 NOVEMBRE 2025



### Initiative cantonale «Pour un salaire minimum»

Cette initiative législative propose de modifier la loi sur l'emploi et le marché du travail afin d'y inscrire un salaire minimum de 23 francs de l'heure, indemnités vacances et jours fériés non comprises. Ce salaire minimum doit s'appliquer à toute personne qui travaille dans le canton, à l'exception des jeunes de moins de 18 ans, des apprenti-e-s et de certaines catégories de stagiaires. Pour l'agriculture, un salaire minimum différent peut être défini. Ce salaire sera indexé, à la hausse uniquement, et ce, chaque année par l'Etat.

**Position de la FPE**  
La FPE recommande de refuser cette initiative.

#### Arguments:

**Position de la FPE**  
La FPE recommande de refuser cette initiative.

#### Arguments:

- Alors que la pénurie de main-d'œuvre pèse déjà sur notre économie, instaurer un service obligatoire priverait le marché du travail de deux fois plus de travailleuses et travailleurs.
- Cette initiative risquerait d'affaiblir le service militaire ainsi que le service civil. Or, le système de l'obligation de servir doit continuer de garantir les effectifs de l'armée et de la protection civile afin de préserver la sécurité de la Suisse.
- Cette initiative pourrait entraîner une dégradation des conditions de travail et de rémunération, tout en faussant la concurrence entre les acteurs économiques.
- En cas de oui à l'initiative, le nombre de personnes recrutées chaque année serait au moins deux fois supérieur à celui d'aujourd'hui. Cela entraînerait une augmentation des différents services proposés, y compris dans des domaines sans lien avec la sécurité. Or, selon le Conseil fédéral, un tel besoin n'existe pas dans la société.

**Position de la FPE**  
La FPE recommande de refuser cette initiative.

#### Arguments:

### LE SALAIRE MINIMUM MET EN PÉRIL DES EMPLOIS

Un salaire minimum étatisé alourdit les charges salariales des entreprises, en particulier pour les PME et les secteurs à faibles marges, entraînant souvent des suppressions d'emplois. De plus, la hausse des salaires incite à l'automatisation de tâches simples, pouvant occasionner la suppression de nombreux emplois.

### LE SALAIRE MINIMUM DÉCOURAGE L'EMBAUCHE DES PERSONNES MOINS QUALIFIÉES

Le salaire minimum génère souvent des effets contraires à ceux recherchés : de nombreuses entreprises renonceront à engager des personnes peu qualifiées, car la hausse des charges salariales fragilise leur compétitivité. Ce serait par exemple le cas pour les jobs d'étudiants ainsi que pour les emplois de transition pour les jeunes. Ce sont donc notamment ces travailleurs qui voient leur accès au marché du travail se restreindre.

### LE SALAIRE MINIMUM FRAGILISE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Une telle mesure risquerait de fragiliser l'un des piliers du modèle suisse, la voie de l'apprentissage. Un salaire minimum généralisé crée une fausse incitation pour de nombreux jeunes : pourquoi choisir une formation exigeante si un emploi non qualifié est quasiment rémunéré au même niveau ?

### LE SALAIRE MINIMUM CRÉE DAVANTAGE DE BUREAUCRATIE

Au-delà de la hausse des coûts, le salaire minimum engendre de nouvelles contraintes administratives pour les PME et des charges supplémentaires pour l'Etat appelé à faire des contrôles dans les entreprises. Ces procédures et contrôles supplémentaires détournent les PME de leur véritable mission : contribuer à la création de valeur économique et sociale.

### LE SALAIRE MINIMUM FRAGILISE LE PARTENARIAT SOCIAL

Cette initiative affaiblit le partenariat social mettant en péril les négociations de Conventions collectives de travail qui ont notamment l'avantage de prendre en compte les différences entre les secteurs économiques et les régions.

### LE SALAIRE MINIMUM NUIT À LA COMPÉTITIVITÉ

Les PME, véritables piliers de notre économie, subissent une forte pression liée à l'augmentation des coûts salariaux. Contrairement aux grandes entreprises, elles ne disposent pas des réserves nécessaires pour absorber de telles charges. Un salaire minimum imposé par l'Etat peut ainsi mettre en péril leur existence.





# FORMATIONS

20 novembre 2025 – 8h30-17h00

**LinkedIn en pratique – coaching personnalisé**

25 novembre 2025 – 8h30-17h00

**La base des assurances sociales**

2 décembre 2025 – 8h30-11h30

**Introduction à l'ergonomie**

4 décembre 2025 – 13h00-17h00

**Formation certifiante de 4h en réanimation cardio-respiratoire**

15 janvier 2026 – 13h00-17h00

**Formation certifiante de 4h en réanimation cardio-respiratoire**

20 janvier 2026 – 9h00-17h00

**Connaître et utiliser ses forces pour améliorer sa performance... et son bonheur !**

27 janvier 2026 – 8h30-16h30

**Les outils d'IA pour améliorer la productivité et l'optimisation des processus**

5 février 2026 – 8h30-17h00

**Plongez dans l'univers des réseaux sociaux**

10 février 2026 – 8h00-10h00

**Les bases juridiques du rappel, de la poursuite et du contentieux dans le cadre de la LP**

Programme complet et inscription sur [fpe-ciga.ch/formation](http://fpe-ciga.ch/formation)

# WALK WORKING

Le 3 octobre dernier, le Service enfance-jeunesse de la Ville de Bulle, en partenariat avec la FPE, a organisé la 2e édition des Walk Working. Cet événement a réuni 22 jeunes des CO de la Gruyère et 11 représentants d'entreprises lors d'une marche sur les hauteurs de Semsales, suivie d'entretiens professionnels au Chalet de la Grande Cithare. Une manière originale de rapprocher les jeunes et les entreprises tout en favorisant le dialogue intergénérationnel.



# ASSURANCES SOCIALES

## Versement de la 13<sup>e</sup> rente AVS

L'initiative « Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13<sup>e</sup> rente AVS) » a été acceptée par le peuple le 3 mars 2024 avec plus de 58% des voix. L'acceptation de cette initiative correspond à une augmentation de la rente annuelle de 8,3% qui prendra effet à partir de 2026.

La 13<sup>e</sup> rente AVS sera donc versée une fois par année à partir de décembre 2026 à tous les bénéficiaires d'une rente vieillesse, pour autant que la personne bénéficiaire soit en vie au 1<sup>er</sup> décembre 2026.

**Plus d'informations sur le site internet de la Confédération**



## IMPRESSIONUM

**Edition**  
FPE-CIGA, Bulle

**Rédaction**  
FPE-CIGA, Bulle

**Concept graphique & Mise en page**  
Parallèle, Bulle

**Impression**  
media f imprimerie SA, Bulle



**FPE-CIGA**  
Fédération Patronale  
et Économique